



COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 1^{er} juillet 2013.

Conception-réalisation du radar de Palaiseau : 6 groupements retenus

Six groupements entreprise – architecte ont été retenus dans le cadre de la consultation de conception et de réalisation de la future station radar de Paris-Saclay:

- *Entreprise Rabot Dutilleul construction / Architecte : Barthélémy-Grino Architectes*
- *Entreprise Razel-Bec / Architecte : Architecture et ouvrages d'art A.O.A.*
- *Entreprise Demathieu Bard / Architecte : Explorations architecture*
- *Entreprise GTM Bâtiment / Architecte : Rudy Ricciotti*
- *Entreprise Chantiers Modernes construction / Architecte : DVA-DVVD*
- *Entreprise Léon Grosse / Architecte : C&E. Designer : UBIK*

Concevoir un objet architectural emblématique

Le jury, composé de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la commune de Palaiseau, et de l'Etablissement public Paris-Saclay, a examiné les quatorze candidatures réceptionnées pour retenir six groupements.

Le maître d'ouvrage de l'opération, la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a confié, par convention signée en mai 2013, la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Etablissement public Paris-Saclay.

Ensemble ils ont fait le choix d'un concours réunissant conception et réalisation du projet afin de garantir la qualité de l'objet architectural et le respect des contraintes techniques particulières à cet ouvrage.

La mise en service du radar est prévue au cours du premier semestre 2016 pour permettre la construction des écoles, des programmes résidentiels et des équipements publics et de services qui s'implanteront sur Paris-Saclay à partir de cette même année.

Surmonter une contrainte technique pour continuer à rendre le service du contrôle aérien

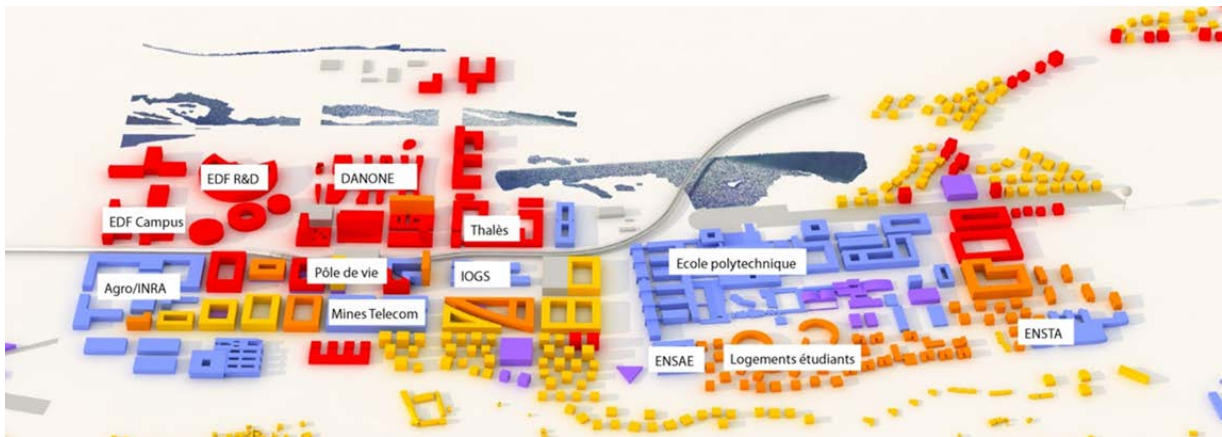
Les servitudes radioélectriques du Radar interdisent la présence de tout obstacle dont le sommet dépasserait la cote de 174 m NGF dans un rayon de 5 km. Le développement et la densification du quartier, dont les hauteurs de bâtiments dépasseront cette cote, imposent de s'affranchir de ces servitudes.

L'impossibilité de rehausser le radar existant sans interrompre ou dégrader fortement la qualité du service rendu impose l'installation d'un nouveau radar à proximité du site précédent. Ce nouvel emplacement a été déterminé de façon à rendre le meilleur service de contrôle dans un espace aérien à fort trafic et dans le respect des exigences de sécurité.

Une œuvre architecturale dans la ville

L'objectif est de créer une œuvre architecturale à la hauteur des exigences du projet d'aménagement Paris-Saclay. Elle sera érigée le long du boulevard des Maréchaux, au nord-est du stade Yves du Manoir, en entrée du quartier de l'Ecole polytechnique.

Cette construction se situera au sein d'un quartier majeur de ville, accueillant 10 000 habitants et desservi par le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines et par la future ligne 18 du métro du Grand Paris.



Situation future du Quartier de l'Ecole Polytechnique. Crédits : MDP/XDGA/FAA



Images satellite - sites actuel et futur (source : Google)

Contact presse:
Agence Manifeste / Lorraine Froment
Lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87

Faciliter l'émergence d'un pôle scientifique d'excellence

L'Établissement public Paris-Saclay, créé en 2010 par la loi relative au Grand Paris, a pour objet d'impulser et de coordonner le « développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international ». Il intervient sur un vaste périmètre, centré autour de l'Opération d'Intérêt National d'aménagement du plateau, pour :

- Favoriser la création et le développement de start-up technologiques, attirer les centres de recherche d'entreprises existantes et plus largement promouvoir la création d'activités et d'emplois ;
- Encourager l'innovation en offrant des prestations en matière de valorisation et de transferts technologiques et en facilitant la circulation des savoirs et des bonnes pratiques ;
- Assurer la cohérence et la qualité de l'aménagement du territoire et réaliser des opérations visant à en faire un lieu où il fait bon vivre, étudier et travailler ;
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la réalisation de leurs projets immobiliers et d'équipements mutualisés contribuant à la dynamique du cluster ;
- Promouvoir l'image du cluster en France et à l'étranger.

A propos du quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau

Les 200 hectares de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique prévoient :

- 200 000 m² de programmes scientifiques
- 330 000 m² d'activités économiques
- 2 500 logements familiaux
- 2 600 logements étudiants
- 33 000 m² de commerces, de services et d'équipements publics de quartier

Le quartier verra s'implanter AgroParisTech / INRA, l'ENSAE, l'Institut Mines-Télécom, le centre de recherche & développement et le campus d'EDF, le centre de nanosciences et de nanotechnologie de l'université Paris-Sud et du CNRS, l'Institut de recherche photovoltaïque français (IPVF), l'Institut de recherche technologique SystemX et un incubateur, pépinière et hôtel d'entreprise (IPHE). Ils rejoindront l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA) et des entreprises et des centres de recherches comme Danone, Thalès, Horiba, Digitéo ou Nano-Innov.